

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres.*

# HODIALL

Le 23 décembre 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



EN LIEN AVEC LA RADIATION DE SES ACTIONS

(conformément à l'article P.1.4.2 des Règles de marché non harmonisées d'Euronext Paris)

INITIEE PAR

**HODIALL ET LES AUTRES MEMBRES DU CONCERT GATTAZ**

PRESENTEE PAR



ODDO & CIE

**DECLARATION DE CONFORMITE DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS**

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS  
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET  
COMPTABLES DE LA SOCIETE HODIALL ET DES AUTRES MEMBRES DU CONCERT  
GATTAZ**

**PRIX DE L'OFFRE :**  
255 euros par action

**DUREE DE L'OFFRE :**  
10 jours de négociation

**Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») conformément  
aux dispositions de son règlement général**

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres.*

Le présent communiqué de presse est établi et publié par la société Hodiall et les autres membres du Concert Gattaz conformément aux dispositions de l'article 231-27 1° et 2° et de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 22 décembre 2016, apposé le visa n°16-598 en date du 22 décembre 2016 sur la note d'information établie par la société Hodiall et les autres membres du Concert Gattaz relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Hodiall et les autres membres du Concert Gattaz et visant la totalité des actions de la société Radiall en lien avec la radiation de ses actions (l' « **Offre** »).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Hodiall et des autres membres du Concert Gattaz ont été déposées auprès de l'AMF le 23 décembre 2016.

La note d'information, visée par l'AMF, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Hodiall et des autres membres du Concert Gattaz sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et du groupe Radiall ([www.radiall.com](http://www.radiall.com)) et peuvent être obtenues sans frais auprès de Hodiall (25, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers) et d'Oddo & Cie (12, boulevard de la Madeleine – 75440 Paris Cedex 09).